##### **La mesure de la pauvreté en questions**

INSEE, 9 septembre 2014

Qu’est-ce qu’être pauvre ? Combien compte-t-on de pauvres en France ? Cette vidéo de l’Insee présente les indicateurs utilisés pour mesurer la pauvreté et donne la parole au sociologue Serge Paugam pour préciser l’intérêt et les limites de cette mesure.

**Exploitation pédagogique**

1. Quel est le critère retenu par l’Insee pour définir la pauvreté ?
2. Calculez le revenu disponible d’un ménage dont les ressources et les prélèvements ont été les suivants (données annuelles) :
* Salaires nets de cotisations sociales : 48 000 €
* Intérêts de livrets d’épargne : 440 €
* Impôts directs : 4 000 €
* Allocations familiales : 1 560 €
* Indemnités chômage : 8 000 €
1. Ce ménage est composé de 2 adultes et de 2 enfants de 8 et 10 ans. Calculez son niveau de vie mensuel en utilisant les informations suivantes fournies par l’Insee :

*Pour comparer des ménages de taille ou de composition différente, on calcule le niveau de vie d’un ménage en divisant son revenu disponible par le nombre d’unités de consommation (UC). On attribue 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.*

1. Selon l’Insee, en 2012, le niveau de vie médian des personnes vivant en France métropolitaine est de 1 645 euros par mois. Que signifie ce chiffre ?
2. Déduisez de cette donnée le montant du seuil de pauvreté en France en 2012.
3. Qu’est-ce que le taux de pauvreté ?
4. Quel est l’intérêt de disposer d’un indicateur comme le taux de pauvreté ?
5. Pourquoi mesurer la pauvreté ne suffit pas à la compréhension du phénomène selon Serge Paugam ?

**Corrigé**

1. Selon l’Insee, une personne est considérée comme pauvre si son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.
2. 48 000 + 440 + 1 560 + 8 000 – 4 000 = 54 000

Ce ménage a un revenu disponible annuel de 54 000 €, soit 4 500 € mensuels.

1. Niveau de vie du ménage = Revenu disponible du ménage divisé par le nombre d’UC dans le ménage = niveau de vie de chaque personne du ménage.

Ce ménage comprend 2,1 UC, niveau de vie mensuel = 4 500 / 2,1 = 2 143 €.

1. C’est le niveau de vie qui partage la population en deux parties égales : la moitié de la population a un niveau de vie inférieur à 1 645 € par mois, l’autre moitié a un niveau de vie supérieur.
2. Le seuil de pauvreté étant fixé à 60 % du niveau de vie médian, il s’élève à 987 € par mois.
3. La proportion de personnes pauvres dans la population totale.
4. Le taux de pauvreté permet d’effectuer des comparaisons dans le temps (comment évolue la pauvreté selon les périodes) et dans l’espace (quels pays d’Europe sont les plus touchés par le phénomène, quelles inégalités entre les régions en France…), de mesurer le risque de pauvreté dans certains groupes (sexe, âge, situation familiale…). Ces données peuvent alors éclairer les politiques publiques de lutte contre la pauvreté (en direction de tel ou tel groupe de population par exemple ou de tel ou tel territoire).
5. C’est une mesure statique alors que la pauvreté est un processus dont il faut comprendre la dynamique (comment devient-on pauvre ?).

La pauvreté n’est pas seulement un phénomène monétaire, mais un phénomène multidimensionnel (santé, logement, emploi…), qui renvoie à la question du lien social.

* Pistes d’évaluation
* Faire le [Quizz](http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/quiz.asp?page=quiz-pauvrete.htm) sur le site de l’Insee.
* Utiliser les tableaux d’*Insee Première* n° 1513 septembre 2014 sur le [site INSEE](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1513).

Par exemple, la figure 5 peut être utilisée pour illustrer la réponse à la question 7.

*Les données montrent la surreprésentation des familles monoparentales parmi les pauvres : en 2012, presque un quart (22,3 %) des pauvres sont constitués de familles monoparentales alors que ces dernières ne représentent que 8,6 % de la population ; alors que dans l’ensemble 13,9 % des individus sont pauvres, c’est le cas de 36 % des personnes vivant dans une famille monoparentale. Les familles monoparentales ont un niveau de vie médian très inférieur à celui de l’ensemble de la population (30 % en dessous). Ces comparaisons peuvent guider des politiques publiques en direction de cette catégorie de ménages, par exemple favoriser l’accès à l’emploi en facilitant la garde des jeunes enfants.*